

# LE PASSAGE AUX 12 HEURES, FAUX ESPOIRS.....VRAIS DANGERS !

Dans les hôpitaux, certain(e)s d'entre nous sont volontaires pour tester les 12 heures journalières à cause du ras-le-bol d'être rappelé(e)s sans cesse pour boucher les trous sur les plannings, de travailler des matins qui débordent sur les après midi...

Certain(e)s ont l'impression d'être toujours à l'hôpital alors que les journées de 12 heures leur permettraient de revenir moins souvent.

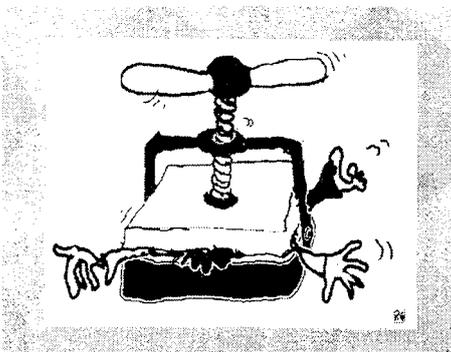
Trouver un compromis pour ajuster vie au travail et vie hors travail est un véritable jeu d'équilibriste où la moindre anicroche risque de provoquer la chute !

Mais n'oublions pas, les directions misent avant tout sur le professionnalisme des équipes qui, elles le savent, feront leur travail à tout prix, car leur premier souci est le patient.

Il n'y a qu'à voir comment la responsabilité - culpabilité est mise en œuvre à chaque fois qu'il faut modifier un planning du jour en cas d'absence inopinée.

En encourageant ce type d'initiative, les directions cherchent à nous faire endosser la responsabilité juridique des 12 heures journalières qui ne manqueront pas de provoquer des incidents et pire des accidents.

De plus, il est nettement plus facile de gérer un tel roulement avec deux équipes au lieu de trois.



A mesure que les conditions de vie des agents au travail et hors du travail se dégradent, tout particulièrement dans les services soignants, les demandes de travailler 12 heures par jour se multiplient.

Ces demandes existent dans de nombreux hôpitaux publics et le C.H.U de Caen ne fait pas exception à la règle : nous sommes régulièrement informés de discussions ou de votes au sein des équipes soignantes, et pour commencer celles des unités de réanimation.

## «Nous reviendrons moins souvent au travail. Nous aurons plus de jours de repos».

- C'est une évidence mais les inconvénients de cette organisation sont nombreux :
  - la fatigue accumulée aura un impact sur votre vie sociale et sur votre vie familiale, les jours supplémentaires de repos étant simplement consacrés à «récupérer» mentalement et physiquement ;
  - vous aurez beaucoup plus de mal à trouver un mode de garde adapté pour vos enfants en bas âge (quelle assistante maternelle acceptera d'accueillir votre enfant pendant 13 heures, voire plus, d'affilée ?) ;
  - les récupérations de jours fériés et les prises de jours de R.T.T. disparaîtront du fait de l'annualisation de votre temps de travail ;
  - en cas d'arrêt de maladie ou de prise de jours pour garder votre enfant malade, vous serez redevables de 5 heures par jour d'absence ;
  - le nombre de jours de congés annuels diminuera du fait de leur mode de calcul. -

## «Nous serons rappelé(e)s à notre domicile moins souvent».

- L'acceptation de la journée de travail en 12 heures par la direction s'accompagnera d'une nouvelle diminution des effectifs. L'effet direct sera une nouvelle dégradation de vos conditions de travail avec une augmentation probable du nombre d'arrêts de maladie. Vous serez dans ce cas toujours autant rappelé(e)s à votre domicile, voire plus souvent !

## «Nous pourrions mieux organiser notre journée de travail».

- C'est une illusion car votre charge de travail sera augmentée proportionnellement à la diminution de vos effectifs. Par ailleurs, que deviennent les temps de transmission entre équipes, les temps de repas et de pause, les temps d'habillage et de déshabillage ? La pression du corps médical et de l'encadrement ne diminuant pas pour autant.

### Difficulté supplémentaire :

Comment seront intégré(e)s les collègues d'autres unités du pôle ou du pool de remplacement qui seront amené(e)s à vous remplacer en cas d'absence ?

Se verront ils ou elles imposer vos horaires alors qu'ils ou elles font habituellement des journées de travail de 7h 40 ?

## L'OBJECTIF MINISTERIEL...

La mise en place de la journée de travail en 12 heures qui fleurit dans des dizaines d'établissements et des centaines de services n'est ni un effet du hasard, ni la volonté d'améliorer les conditions de travail.

Le Ministère évalue à un minimum de 6 % les économies d'effectifs obtenues par cette mise en place : 6 % d'effectif en moins, c'est 6 % de travail en plus !

L'objectif final est donc d'augmenter la productivité du personnel hospitalier en gangrénant la culture hospitalière par les méthodes de l'industrie et du commerce (voir le plan « Hôpital 2007 » et la loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires »).

...APPLIQUE PAR LE DIRECTEUR DU C.H.U.

Dans le panel de méthodes directoriales, le summum est de faire choisir par les salarié(e)s comment être exploité(e)s.

Auto-remplacements pour gérer la pénurie (moins 460 postes au CHU), culpabilisation de celles et ceux qui veulent garder un minimum de vie privée, groupes de travail dont le résultat est connu à l'avance ..... rien n'est trop beau dans cette manipulation.

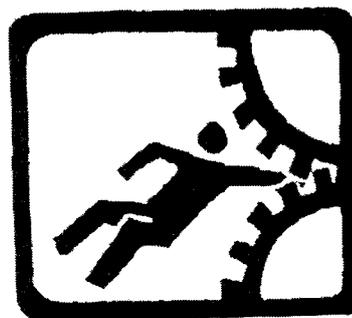
La subtilité, pour les directions, c'est de pousser les équipes à demander la mise en place de la journée de 12 heures, excédées qu'elles sont des horaires et conditions de travail qui nous sont imposées.

Face à cette situation, nous avons tou(te)s le choix :

- subir (mais supporterons nous indéfiniment la pression sans dégât pour notre santé ?),
- résister, nous organiser, nous mobiliser pour reconquérir des conditions de travail normales, des effectifs suffisants, des organisations de travail respectant notre santé et notre vie privée.

Refusons de négocier la régression sociale que met en place le gouvernement via le Ministère et la Direction.

La mise en place des 12 heures  
entraînera une réduction des  
postes de 6 à 8 %  
**SUD ne cautionnera  
pas, mais combattra !**



**Pour tous contacts : SUD CHU de CAEN 02 31 06 51 44**

**Permanence les jeudis de 9h à 16 heures**

**Vous informer : [sud-chu-caen.fr](http://sud-chu-caen.fr)**